

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/088 du 26/02/80
/MTJ.DGTFP.DFP.2101/MRS.
portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I (Jeunesse et Sport) en tête Monsieur KASSALA Pierre.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

D. B.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 74-454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sport) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1er, 2, 3 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63-79 du 26 Mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sport);

D. C. F.

(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

S.G.F.

(/u le décret n° 57-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 1234/DGS-DAAF du 15 Septembre 1979 du Directeur Général des Sports transmettant les dossiers des intéressés;

DECRETE :

.../...

[Handwritten mark]

ARTICLE 1er: - En application des dispositions du décret 74-454 du 17.12.1974 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPEPS) session de 1979 obtenu à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur Certifié Stagiaire, indice 790:

- MM. KASSALA Pierre, né le 24 Avril 1952 à Brazzaville
- MBANI Jean Claude, né le 20 Janvier 1954 à Brazzaville
- MOUANDZA Alphonse, né le 2 Aout 1953 à Brazzaville
- NGOUALA Jean, né le 5 Octobre 1954 à Loa-Madingou
- NGOUBILI Michel, né vers 1951 à Moukouolo
- ONDONGO Pascal, Robert, né en 1951 à Ilébou.

ARTICLE 2: - Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3: - Le présent décret qui prendra effet à compter des effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1979-1980, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera?/-

BRAZZAVILLE, LE 26 FEVRIER 1980

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine NDINGA-OBA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Victor TAMBA-TAMBA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

- JORFC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DGTFP/BST.....1
- D.B.3
- D.C.F.1
- MEN.....1
- DGS.....1
- DPAA.....2
- INTERESSES.....12
- DOSSIERS.....18
- SGCM/BC.....3

[Handwritten signature]